

# Protection des données – Règles mises en place par OSRAM

---

1. OSRAM veille à ce que tous les collaborateurs bénéficient d'une **formation en matière de protection des données** adaptée et conforme à la législation. Nous respectons la vie privée de nos clients et collaborateurs.
2. Les données à caractère personnel sont utilisées exclusivement dans le **but** prévu lors de leur obtention.
3. Sur demande, OSRAM permet à ses consommateurs, clients et collaborateurs **d'accéder aux données stockées**.
4. OSRAM a mis en œuvre un processus pour **signaler les cas de violation de la vie privée**.
5. Avant de recueillir des données à caractère personnel, OSRAM fournit des **informations** claires sur le contenu, le type et le volume des données collectées.
6. OSRAM applique la protection de la vie privée par défaut « **privacy-by-default** » et ne cherchera donc pas à obtenir un consentement déjà obtenu.
7. Au niveau de la conception des produits et des processus, les règles de protection des données doivent être respectées dès le départ (protection de la vie privée dès la conception « **privacy-by-design** »).
8. Les clients et collaborateurs peuvent **s'opposer** au traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des dispositions en vigueur.
9. OSRAM transmet des données à caractère personnel uniquement si cela repose sur un fondement juridique (consentement, intérêt légitime) et dans la mesure où il est possible de garantir un **niveau de protection des données adéquat chez le destinataire**.
10. Lorsque la finalité de l'utilisation des données n'a plus lieu, lesdites données sont **effacées**, écrasées ou bien signalées de manière appropriée dans le cas où la législation impose une période de conservation.